



Commission  
des Titres d'Ingénieur

## COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR

Séance du 11 septembre 2007  
-----

Au cours de la séance plénière du 11 septembre 2007, qui s'est tenue dans ses nouveaux locaux à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière des 9 et 10 juillet 2007
- approuvé, en vue de sa publication, la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
- entendu une communication du Président après la rencontre avec Jean-François Dhainaut, nouveau président de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- pris connaissance du programme de travail de la mission européenne d'évaluation de la Commission qui aura lieu du 16 au 18 septembre 2007
- fixé au 5 février 2008, le colloque annuel au cours duquel sera lancée la campagne d'habilitation du Sud-Est. Ce colloque aura lieu à Clermont-Ferrand. La séance plénière de février 2008 aura lieu le lendemain, mercredi 6 février 2008, toujours à Clermont-Ferrand.
- eu un échange de vues sur le plan d'action de la Commission pour l'année 2007/2008
- approuvé les nouvelles modalités de composition des missions
- entendu les responsables des groupes de travail *Formation, Aval, Relations internationales*, sur le programme des activités pour la nouvelle année
- fait le point sur l'état d'avancement des missions relatives à l'évaluation du Nord-Ouest. Les formations de l'Académie de Rouen seront examinées en octobre prochain, celles de l'Académie de Caen en novembre et celle des établissements de l'Académie de Rennes, sous tutelle du Ministère de la défense, en décembre
- approuvé la liste des experts
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

### **1/ Suivi périodique des Académies de CRETEIL et VERSAILLES (habilitation à compter de la rentrée 2007)**

#### **Ecole Polytechnique**

#### **Institut supérieur de mécanique de Paris**

#### **Université Paris-X (en convention avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris)**

La Commission statuera sur ces établissements lors de sa séance du 9 octobre 2007. Dans cette attente, elle valide leur recrutement de la rentrée 2007.

### **2/ Suivi périodique de l'Académie de PARIS (habilitation à compter de la rentrée 2006)**

**Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris** : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie et de physique industrielles de la ville de Paris*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Conformément à la demande qui avait été exprimée par la Commission, le diplôme d'ingénieur sera délivré à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année d'études.

### **3/ Suivi général des habilitations**

**Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne:** La Commission rappelle, une nouvelle fois, que l'attribution du titre d'ingénieur diplômé exige la vérification d'un niveau minimal en anglais défini dans *Références et Orientations*. Ce niveau doit obligatoirement être vérifié par un test reconnu.

**Université de Besançon (ISIFC):** Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre suivant:  
- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité Génie biomédical* (nouvel intitulé), en formation initiale sous statut d'étudiant.

.../...

**Université de Valenciennes (ENSIAME):** Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer les titres suivants

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs en informatique, automatique, mécanique, énergétique et électronique de l'Université de Valenciennes, dans les spécialités Informatique et automatique, Mécanique et énergétique, Mécatronique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs en informatique, automatique, mécanique, énergétique et électronique de l'Université de Valenciennes, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas de Calais*, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

#### **4/ Demande de création d'une nouvelle spécialité :**

**Université de Valenciennes (ENSIAME):** Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs en informatique, automatique, mécanique, énergétique et électronique de l'Université de Valenciennes, spécialité Génie électrique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas de Calais*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

#### **5/ Avis d'opportunité sur la création d'une nouvelle formation :**

**Université de Caen:** Avis favorable à la création d'une formation d'ingénieurs en agro-alimentaire dans le cadre d'un institut ou d'une école interne. Le titre d'ingénieur diplômé et la durée d'habilitation seront arrêtés après qu'aura été définie la composante interne qui prendra en charge cette formation.

André MORA